

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2021

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

COMMUNE DE PUIMISSON



Mairie de Puimisson
2 rue tour du château
34 480 Puimisson
04 67 36 69 02 – mairie@ville-puimisson.fr

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 6 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi à la suite des travaux de la commission finance. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de prévoir les investissements réalisables sur l'année 2021, en imaginant au mieux leur financement
- d'investir les postes les plus coûteux en fonctionnement pour réduire leur ratio (eau et électricité).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location des salles...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Cette année 2021 sonne la fin de la perception de la taxe d'habitation. Pour la première fois la commune ne percevra plus ce produit. A la place, l'état a prévu une compensation via la part départementale sur le foncier bâti. Il apparaît que cette compensation ne couvre pas la totalité de ce que représentait la taxe d'habitation (≈ 6000 € en moins). Puimisson est une commune sous compensée. Néanmoins cette différence étant inférieure à 10 000 €, il ne sera pas appliqué de coefficient correcteur pour rattraper la différence.

Les résultats positifs de l'année dernière (447 K€ en fonctionnement et 102 K€ en investissement) ont du être affectés.

Le conseil municipal a fait le choix d'affecter le résultat positif au 002 en fonctionnement, tout en équilibrant le budget via les articles 023/021. Cela permet une souplesse dans la gestion et l'exécution budgétaire.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 263 907 €.

Une précision a été apporté dans l'imputation faite pour certains postes de dépenses.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 384 300 €, soit 30 % des dépenses de fonctionnement de la ville. Concernant la masse salariale, la commune a fait le choix de recruter pour offrir un meilleur service aux usagers.

- 2 agent aux services techniques qui ont pris en charge, notamment le nettoyage du village
- Un agent scolaire pour accompagner les services garderie et cantine
- Un agent administratif pour optimiser les missions et libérer du temps au poste de direction pour augmenter le taux de réalisation des projets.

Cette année le conseil municipal a fait le choix de prévoir un virement à la section d'investissement (021-023) de 405 347 €.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 263 907 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constituera l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2021
Chap. 11 Charges à caractère général	Art = 60611	Eau et assainissement	15 000,00
	Art = 60612	Énergie - électricité	45 000,00
	Art = 60613	Chauffage urbain	0,00
	Art = 60618	Autres fournitures non stockables 1	0,00
	Art = 60621	Combustibles	4 000,00
	Art = 60622	Carburants	3 500,00
	Art = 60623	Alimentation	25 000,00
	Art = 60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00
	Art = 60631	Fournitures d'entretien	5 000,00
	Art = 60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00
	Art = 60633	Fournitures de voirie	5 000,00
	Art = 60636	Vêtements de travail	1 500,00
	Art = 6064	Fournitures administratives	3 000,00
	Art = 6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	3 000,00
	Art = 6067	Fournitures scolaires	6 000,00
	Art = 6068	Autres matières et fournitures	2 000,00
	Art = 611	Contrats de prestations de services	21 000,00
	Art = 6135	Locations mobilières	20 000,00
	Art = 61521	Terrains	7 000,00
	Art = 61522	Bâtiments	0,00
	Art = 615221	Bâtiments publics	15 000,00
	Art = 615231	Voiries	20 000,00
	Art = 61551	Matériel roulant	5 000,00
	Art = 61558	Autres biens mobiliers	5 000,00
	Art = 6156	Maintenance	5 000,00
	Art = 6161	Multirisques	12 000,00
	Art = 617	Études et recherches	0,00
	Art = 6182	Documentation générale et technique	700,00
	Art = 6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00
	Art = 6188	Autres frais divers	0,00
	Art = 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
	Art = 6226	Honoraires	2 000,00
	Art = 6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00
	Art = 6231	Annonces et insertions	1 500,00
	Art = 6232	Fêtes et cérémonies	11 500,00
	Art = 6236	Catalogues et imprimés	0,00
	Art = 6238	Divers	0,00
	Art = 6251	Voyages et déplacements	0,00
	Art = 6257	Réceptions	3 000,00
	Art = 6261	Frais d'affranchissement	1 700,00
	Art = 6262	Frais de télécommunications	7 000,00
Art = 627	Services bancaires et assimilés	150,00	
Art = 6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	
Art = 6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00	
Art = 6288	Autres services extérieurs	0,00	
Art = 63512	Taxes foncières	8 000,00	
Art = 6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	
Art = 637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis	0,00	
			274 550,00
Chap. 12 Charges de personnel et frais assimilés	Art = 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	7 000,00
	Art = 6411	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	190 000,00
	Art = 6413	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIR	45 000,00
	Art = 64168	Autres emplois d'insertion	34 000,00
	Art = 6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	42 000,00
	Art = 6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00

	Art = 6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	1 300,00
	Art = 6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 000,00
	Art = 6456	Versement au f.n.c du supplément familial	1 500,00
	Art = 6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00
	Art = 64831	Indemnités aux agents	0,00
	Art = 6488	Autres charges	0,00
			384 300,00
Chap. 14 Atténuations de produits	Art = 7391171	Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agriculteurs	160,00
	Art = 7391172	Dégrèvement de TH sur les logements vacants	0,00
			160,00
Chap. 22 Dépenses imprévues	Art = 022	Dépenses imprévues	45 000,00
			45 000,00
Chap. 23 Virement à la section d'investissement	Art = 023	Virement à la section d'investissement	405 347,00
			405 347,00
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	Art = 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	0,00
	Art = 6531	Indemnités	50 000,00
	Art = 6532	Frais de mission	0,00
	Art = 6533	Cotisations de retraite	2 200,00
	Art = 6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00
	Art = 6535	Formation	2 500,00
	Art = 6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00
	Art = 6553	Service d'incendie	22 500,00
	Art = 65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 000,00
	Art = 65548	Autres contributions	0,00
	Art = 6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00
	Art = 657358	Autres groupements	0,00
	Art = 657361	Caisse des écoles	0,00
	Art = 657362	Ccas	7 500,00
	Art = 65737	Autres établissements publics locaux	0,00
	Art = 65738	Autres organismes publics	4 000,00
	Art = 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	16 800,00
	Art = 658821	Secours d'urgence	0,00
Art = 658828	Autres secours	0,00	
Art = 65888	Autres	1 200,00	
			109 700,00
Chap. 66 Charges financières	Art = 66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 000,00
	Art = 6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à	0,00
			41 000,00
Chap. 67 Charges exceptionnelles	Art = 6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00
	Art = 6714	Bourses et prix	350,00
	Art = 6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
	Art = 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00
	Art = 678	Autres charges exceptionnelles	3 500,00
			3 850,00

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT

1 263 907,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2021
Chap. 002 Résultat d'exploitation reporté	Art = 002	Résultat d'exploitation reporté	447 219,85
			447 219,85
Chap. 13 Atténuations de charges	Art = 6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	0,00
	Art = 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	14 000,00
	Art = 6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoya	0,00
			14 000,00
Chap. 42 Opération ordre de transfert entre section	Art = 722	Immobilisations corporelles	20 000,00
	Art = 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	0,00
	Art = 7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00
			20 000,00
Chap. 70 Vente de produit	Art = 70311	Concession dans les cimetières (produit net)	700,00
	Art = 70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	13 000,00
	Art = 7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00
	Art = 7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'e	25 000,00
	Art = 70688	Autres prestations de services	0,00
	Art = 70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	0,00
	Art = 70848	Aux autres organismes	0,00
	Art = 70874	Par les caisses des écoles	0,00
			38 700,00
Chap. 73 Impôts et taxes	Art = 73111	Taxes foncières et d'habitation	498 801,00
	Art = 7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00
	Art = 73211	Attribution de compensation	2 261,00
	Art = 7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	0,00
	Art = 7336	Droits de place	1 000,00
	Art = 7338	Autres taxes	0,00
	Art = 7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	23 000,00
	Art = 7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00
	Art = 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	20 000,00
			545 062,00
Chap. 74 Dotations et participations	Art = 7411	Dotation forfaitaire	104 580,00
	Art = 74121	Dotation de solidarité rurale	40 000,00
	Art = 74127	Dotation nationale de péréquation	30 000,00
	Art = 742	Dotations aux élus locaux	0,00
	Art = 748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	0,00
	Art = 74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0,00
	Art = 74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00
	Art = 74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	7 845,00
	Art = 74835	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'̵	0,00
	Art = 7488	Autres attributions et participations	0,00
			182 425,00
Chap 75 Autres produits de gestions courantes	Art = 751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, pro	0,00
	Art = 752	Revenus des immeubles	15 000,15
	Art = 758	Produits divers de gestion courante	0,00
	Art = 75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00
	Art = 7588	Autres produits divers de gestion courante	1 500,00
			16 500,15
Chap. 77 Produits exceptionnels	Art = 7711	Dédits et pénalités perçus	0,00
	Art = 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	0,00
	Art = 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Art = 7788	Produits exceptionnels divers	0,00
			0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			1 263 907,00 €

I. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

La commune fait le choix de s'appuyer sur un auto-financement régulier pour mener à bien ces projets.

Cette année, et après analyse de sa santé financière, la commune a fait le choix d'avoir recours à l'emprunt. En effet en 2021 deux emprunts, qui représentent 19 000 € par an, prennent fin, laissant la possibilité d'emprunter pour financer des équipements de longue durée (salle multi activités et étude pour un hangar technique.

Le nouveau conseil municipal a fait le choix de prévoir et d'étaler sur la durée du mandat les investissements nécessaires.

Chaque année la commune se positionnera sur un programme de travaux réalisables. De plus, les élus ont aussi décidé d'avoir plus recours à la délégation de maîtrise d'œuvre afin d'être bien accompagné sur la réalisation de leur projet. Si les agents techniques ont des compétences indéniables dans la réalisation de travaux, la maîtrise d'œuvre n'est pas une compétence maîtrisée parmi les agents.

b) Investissement pour 2021

Les principaux investissements de l'année sont :

- l'aménagement de la salle multi-activités et la médiathèque
- les travaux du château
- l'aménagement de bâtiments communaux (tennis, accessibilité poste...)
- lancement des travaux pour le local des boulistes et de l'atelier des services techniques
- enfin, une partie de l'investissement (160 000 €) sera consacrée à la réfection de la voirie, avec notamment l'enfouissement des réseaux secs route du Colombié (en vue de la réhabilitation de la voirie en 2022).

dépenses investissement					recettes investissement			
N° opé	intitulé opération	imputation	détails	montant	montant	financeur	imputation	opération
195	Multi activités	2031	archi et Socotec	29 000,00 €	12 000,00 €	département bibliothèque	1313	195
		2033	frais insertion	1 000,00 €	13 000,00 €	Etat bibliothèque	1311	
		2158	travaux	200 000,00 €	13 000,00 €	Région bibliothèque	1312	
		21784	mobilier	20 000,00 €	73 000,00 €	Etat salle - DETR	1311	
					24 000,00 €	département salle	1319	
					150 000,00 €	Emprunt	OPFI	
079	Bâtiments communaux	2158	pétanque	80 000,00 €	0,00 €	-	-	079
		2158	équipements jeunes	15 000,00 €	0,00 €	-	-	
		2158	fenêtres app. École	10 000,00 €	13 000,00 €	Patrimoine et voirie 2020	-	
		2158	accessibilité poste	10 000,00 €	0,00 €	-	-	
		2158	équipement municipaux	5 000,00 €	0,00 €	-	-	
201	Voirie	2152	mobilier urbain	10 000,00 €	0,00 €	-	-	201
		2152	Colombié	70 000,00 €	0,00 €	-	-	
		2152	traçage	10 000,00 €	0,00 €	-	-	
		2152	panneaux directionnels	10 000,00 €	0,00 €	-	-	
		2152	Autres	60 000,00 €	0,00 €	-	-	
191	Groupe scolaire	2183	mobilier nvle classe	15 000,00 €	0,00 €	-	-	191
		2183	lit dortoirs		0,00 €	-	-	
		2183	matériel informatique		3 500,00 €	Appel à projet - Etat	1311	
180	Vestiaires	2158	travaux	80 000,00 €	34 000,00 €	FSIL	1311	180
					22 900,00 €	région	1312	
					11 000,00 €	département	1313	
182	Eclairage public	2158	Pech	21 000,00 €	15 000,69 €	Hérault Energie	1318	182
204	Végétalisation	2158	Abres place	3 000,00 €	0,00 €		-	204
205	Photovoltaïque	2158		20 000,00 €	5 000,00 €	région	1312	205
168	Véhicule	2182		53 174,00 €	0,00 €		-	200
189	Atelier municipal	2031/2158	étude et travaux	50 000,00 €	50 000,00 €	Emprunt	1641	189
151	Mairie	2158	travaux	1 500,00 €	0,00 €		-	151
160	Château	2158	travaux	105 000,00 €	50 759,00 €	DETR	1311	160
			étude		17 200,00 €	région	1312	
					10 000,00 €	CCAM	1318	
159	cimetière	2031	étude reprise concession	20 000,00 €				

					405 347,00 €	virement section exploitation	O21	
OPFI	Emprunt - K	1641	remboursement capital	87 000,00 €	102 967,31 €	excédent 2020	OO1	
	dépenses imprévues	O20		65 000,00 €	33 000,00 €	FCTVA	10222	OPFI
	Opération d'ordre de transfert entre section	O40	travaux en régie	20 000,00 €	12 000,00 €	TAM	10226	
			<i>total dép inv.</i>	<i>1 070 674,00 €</i>	<i>1 070 674,00 €</i>	<i>total recettes inv.</i>		

Il est important de noter que ce budget est prévisionnel et qu'il est possible que tout ne soit pas réalisé en 2021.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Pour conclure voici les ratios essentiels depuis 2015 qui montrent la bonne santé financière de la commune, ainsi que sa gestion prudente. On peut toutefois s'interroger sur le taux d'épargne brute, relativement élevé, qui démontre une difficulté à investir. Cette difficulté est organisationnelle, due notamment au sous-effectif des agents administratifs, entre 2018 et 2020.

L'objectif de la commune est d'améliorer son taux d'épargne brute, en tendant vers les 15/20 % ce qui démontrera une capacité à investir et justifiera une utilisation dynamique des recettes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute <i>Doit être plus élevé que le capital</i>	137 949,63	109 894,32	132 747,89	83 572,79	292 587,77	277 077,10
Taux d'épargne brute <i>Montre ce qui est investi</i>	16,4%	12,9%	15,8%	9,7%	30,9%	29,1%
Epargne nette <i>Autofinancement car, le besoin en remboursement du capital est enlevé</i>	95 624,85	65 698,64	86 586,99	7 918,77	222 194,26	183 662,23
Dettes <i>Capital et intérêts</i>	694 640,38	650 213,42	1 553 810,06	1 476 034,13	1 395 463,14	1 311 973,95
Capacité de désendettement (en années)	5,04	5,92	11,70	17,66	4,77	4,74
Ratio de rigidité <i>Montre le poids du personnel et de l'emprunt</i>	52%	57%	56%	49%	54%	55%

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Puimisson le 7 avril 2021
Le Maire, Daniel BARTHES